



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille douze, le 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN délibérant convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 29 mai 2012.

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Patricia GUIGUENO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absents excusés : Martine ROLLAND, Jean-Jacques VIDÉO

Absent : Sébastien LE FABIC

Monsieur Arlette LE MAGUET a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2012 est adopté à l'unanimité. Loïc JAN indique cependant que ce dernier ne relate pas correctement les débats sur l'utilisation des pesticides concernant le traitement des terrains de football, notamment le fait qu'un agriculteur utilise ce produit à proximité du complexe.

Monsieur le Maire précise que ce point sera abordé dans les affaires diverses.

➤ Travaux de voirie 2012 : Résultat de consultation

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie à deux reprises pour l'ouverture des plis concernant les travaux de voirie 2012.

Le Maire présente à l'assemblée les différentes offres reçues après négociation :

Nom du candidat	Montant HT	Montant TTC
Estimation	58 983,99€	70 544,86€
EIFFAGE	60 931,65€	72 874,25€
SPTP	61 418,40€	73 456,41€
BRULE WEICKERT	56 695,53€	67 807,85€
EUROVIA	67 393,00€	80 602,03€

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis et après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise BRULE WEICKERT pour un montant de 67 807,85€, ainsi que toutes les pièces se référant au dossier.

➤ Lotissement communal « Le Clos du Verger » : Présentation du projet définitif

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet définitif du lotissement. Suite à un entretien avec un riverain du lotissement Petit bois, il est suggéré de décaler le chemin prévu initialement entre les lots 4 et 5 au lot 6. Le Conseil municipal valide. Le maître d'œuvre, cabinet CEA, a estimé les travaux à 82 924,66€ tous réseaux confondus (voies, EU, EP, éclairage public sauf gaz). Le projet définitif présenté est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 49€ HT le prix du m² des lots dans le lotissement communal « Le Clos du Verger ».

Le Maire informe l'assemblée qu'il est en relation avec trois acquéreurs potentiels pour ces terrains.

Par ailleurs le maire est autorisé à négocier avec quatre propriétaires vendeurs pour un futur lotissement communal.

➤ **Lotissement privé « Domaine de Kerfrappe II » : Présentation du projet définitif**

Suite aux observations de la DDTM et de la commission voirie, le cabinet NICOLAS a présenté le nouveau projet du lotissement « Domaine de Kerfrappe II », soumis à l'assemblée. La DDTM réclame une étude supplémentaire sur l'évacuation des eaux pluviales.

Dans l'attente de cette étude, le conseil municipal approuve le plan comprenant 14 lots de 418 à 584 m².

➤ **Intégration dans le domaine public : Lotissement Lannier Bras**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur LE HIR, président de l'ASI, Lotissement Lannier Bras, a fait une demande afin d'intégrer dans le domaine public les réseaux du lotissement privé (Eaux pluviales, éclairage public, espaces verts, voirie). Monsieur le Maire présente des photos présentant l'état général du lotissement. Il subsiste quelques interrogations quant à la voirie et aux espaces verts ainsi que l'évacuation des eaux pluviales. La commission voirie se déplacera dans les prochains jours afin de faire un état des lieux, complet et précis avec l'association des propriétaires ayant pris en charge définitive. Concernant les réseaux eau et assainissement, une demande a été faite auprès de Pontivy Communauté. La demande étant complète, elle sera présentée pour avis au prochain bureau communautaire.

➤ **Sonorisation de l'église paroissiale : Achat de matériel**

Lois du conseil municipal du 20 avril dernier, le conseil municipal, à la demande de la Paroisse, avait accepté de prendre en charge les frais de câblage des haut-parleurs de la sonorisation à l'église pour un montant de 992,68€. Il convient de prendre en charge la totalité de l'investissement de sonorisation puis d'émettre un titre à l'encontre de la Paroisse d'un montant de 6 760,55€. Une convention de mise à disposition du matériel sera alors établie au profit de la Paroisse. La sono restera en permanence en place dans l'édifice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater la facture et à dresser un titre à la Paroisse.

➤ **Vente de terrain privé communal**

Monsieur et Madame MAKHLOUF ont sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle de 34m², située rue de Kerfrappe, à proximité de la Maison des associations. Une estimation des Domaines a été réalisée et est comprise entre 850 € et 950 €.

Monsieur le Maire interroge sur le fait que la vente de cette parcelle ne doit pas perturber l'entrée de la Maison des associations à partir de la place du Centenaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre cette parcelle au prix de 1 000€ (frais de notaire à la charge du demandeur) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

➤ **Aménagement de la rue du centenaire et des rosiers : Point sur le dossier**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le coût total que représente l'effacement des réseaux rues du Centenaire et des Rosiers. Sans l'estimation de la fibre optique, qui est d'ores et déjà installée, le montant total est de 120 174,05€ TTC. Le devis d'éclairage public représente 31 950€ HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

Les travaux de la rue se poursuivent sans problème majeur. Le maître d'œuvre lancera les appels d'offres en fin de semaine pour une date de dépôt des plis au 29 juin. La commission d'ouverture des plis se réunira le lundi 2 juillet.

➤ **Plateau scolaire : Implantation des jeux**

Marcel RENAUD présente le plan à l'assemblée. Élaboré par Joédan, ce plan a été validé par le conseil municipal des enfants. L'espace vert restera à aménager. Le Conseil municipal valide le projet ainsi présenté. Les services techniques seront chargés de l'opération d'aménagement.

➤ **Descente de Saint-Michel**

Michel CABEL soumet un plan à l'assemblée, élaboré par les agents des services techniques. Patricia GURGUENO indique qu'il faut y intégrer une piste cyclable. C'est une voie fréquentée qui doit être sécurisée. La question se pose de savoir si le projet doit faire l'objet d'une réflexion globale avec des travaux importants ou si un aménagement piétonnier peut être réalisé de suite. La commission va poursuivre la réflexion.

> Révision des loyers communaux

A compter du 1^{er} juillet 2012, les loyers communaux seront révisés comme suit, en égard le nouvel indice de référence :

- ④ 46 Rue du commerce:
 - Logement 1 : 415,67€ x 121,68/119,17 = 424,42€
 - Logement 2 : 328,67€ x 121,68/119,17 = 335,59€
 - Logement 3 : 274,16€ x 121,68/119,17 = 279,93€
- ④ 24 Rue du commerce:
 - Logement 1 : 355,06€ x 121,68/119,17 = 362,54€
 - Cabinet infirmiers : 304,16€ x 121,68/119,17 = 310,57€
- ④ LE BILAN:
 - Logement 1 : 284,94 + 52,35 (charges) x 121,68/119,17 = 290,94 + 53,45 = 344,39€

> Taxe sur les déchets réceptionnés ; Titre à l'encontre du SITTON-MI

Le SITTON-MI a informé la commune, par courrier du 24 avril 2012, que l'installation située sur la commune a incendié 23 701 tonnes en 2011.

Conformément à la délibération du 4 mars 2011, le titre d'un montant de 35 551,50€ (23 701 x 1,5€) sera émis à l'encontre du SITTON-MI.

Selon l'article L. 2333-96, 10% doit être reversé à la Ville de Pontivy, située à moins de 500m de l'installation. Un mandat de 551,15€ sera donc établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

> Dissolution des budgets annexes eau et assainissement

La Direction Départementale des Finances Publiques souhaite que soit formalisée la dissolution des budgets annexes eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La clôture des budgets annexes au 31 décembre 2011
- La réintégration de l'actif et du passif des budgets annexes dans le budget général de la commune et mise à disposition auprès de Pontivy Communauté au vu de procès-verbaux de mise à disposition établis contradictoirement entre la commune et Pontivy Communauté
- L'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général

> Compte-rendu de commissions

- Commission voirie : Michel CABEL indique que la réception de la rue du 8 mai 1945 a eu lieu. La commission n'a émis aucune observation.

Commission voirie-ménage : Concernant l'extension du cimetière, Marcel RENAUD indique qu'il aura lieu courant septembre une visite, organisée par BRUDED, de différents cimetières paysagers (Chavagne – St Jacques de la Lande – Plovan-Le Grand) afin d'aider à la réflexion.

Monsieur le Maire indique que l'acte de vente du terrain GUINCHE sera signé une fois le délai de recours de la délibération du 20 avril expiré, c'est-à-dire après le 20 juin.

Commission écrevissier : Suite à une nouvelle réclamation d'un administré, Marcel RENAUD indique que la commission va se réunir afin de réfléchir à l'amélioration du visuel pour les bacs à ordures ménagères. D'autant plus que Pontivy Communauté met actuellement en place des bacs jaunes. Daniel GUEGAN fait remarquer que le nombre de bacs à certains endroits est insuffisant.

Commission jeunesse : Loïc JAN indique à l'assemblée que lors de la commission du 14 mai, il a été décidé, à l'initiative du directeur de l'ALSH, de faire une après-midi « portes ouvertes » à l'espace enfant. Elle aura lieu le 9 juin prochain de 14h à 17h avec notamment pour object la présentation du programme de l'été.

Sous la présidence de l'office municipal des sports et dans le but d'organiser un forum des associations en septembre prochain, Loïc JAN indique qu'une réunion de préparation a lieu le 6 juin prochain à la Maison des associations. Tous les présidents d'associations ont été conviés.

La commission propose également à l'assemblée l'ouverture d'un local jeune pour le mois de juillet. Celui-ci serait situé au-dessus de l'ancienne bibliothèque. Il serait ouvert de 13h à 19h, toujours en présence d'un animateur. Le tarif serait de 5€ / mois. Les jeunes seraient en charge de programmer leurs activités avec l'aide de l'animateur. Un budget d'environ 1 200€ serait nécessaire pour aménager les locaux et acheter le matériel nécessaire. Monsieur le Maire suggère le soutien de l'office municipal des sports.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission.

- **Commission mesang** : Daniel GUEGAN indique que les grilles du cimetière et les portes de l'ossuaire sont à remplacer. Trois devis ont été réalisés. L'entreprise LORANS présente l'offre la plus adaptée. Stéphane AUDRAN indique qu'il serait opportun que les grilles soient peintes au préalable par bain. Un nouveau devis va être demandé et les travaux entrepris.
 - **Commission interne** : Jeanine BURBAN indique que suite à la dernière commission, les membres alimentent le site sur les sujets de fond. Une prochaine commission sera fixée ultérieurement.
- Le choix du mobilier a été réalisé pour la salle du conseil municipal. Les rideaux seront de couleur prune. Les chaises seront restaurées avec un tissu d'une couleur plus soutenue que les rideaux. Le budget de 5 000€ a été respecté.
- Les commissions d'attribution des logements sociaux d'Amérique Habitat sont en cours pour le lotissement Lannier Bras.

➤ Affaires diverses

Subvention de la Région – Modernisation de la cybercommune

Le Maire informe l'assemblée que la Région a accordé une subvention de 3 870€ pour l'adaptation du parc informatique.

Vente d'une parcelle de Lannier Bras à Monsieur LE VERGER

Suite à la construction de logements sociaux par Amérique Habitat rue du 8 mai 1945, Monsieur LE VERGER serait acquéreur d'une parcelle de 16 m² desservant sa parcelle par voie piétonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre cette parcelle, au même prix que celui fixé pour Amérique Habitat, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Lotissement Bretagne Sud Habitat – Rue Berlioz

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la rétrocession des espaces communs du lotissement Bretagne Sud habitat rue Rue Berlioz (parcelles AB 131 et 134).

GRDF

La commune du Soum a signé avec GRDF, le 29 mars 2006, un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans.

Conformément à l'article 5 du cahier des charges, la commune doit percevoir une redevance de concession calculée en fonction de plusieurs paramètres (population, longueur des réseaux, durée de la concession...).

Le montant de la redevance s'élève pour l'année 2012 à 1 329.55€.

Dotation de solidarité rurale (DSR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la modification des modalités de calcul du potentiel financier, la commune est désormais éligible à la DSR qui représente pour l'année 2012, la somme de 20 274€.

Recensement de la population en 2013

Monsieur le Maire indique qu'aura lieu le recensement de la population sournaise du 17 janvier au 16 février prochain.

Pontivy Communauté – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pontivy Communauté a retenu le Pact HD du Morbihan pour l'animation de son OPAH. Trois réunions d'information pour les conseillers municipaux sont programmées :

- Le 20 juin à 18h30 à Régny
- Le 21 juin à Pontivy
- Le 27 juin à Cléguerrec

Contrat de Pays

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier reçu de Pontivy Communauté réclamant pour le 15 juillet prochain, la liste des projets locaux que la commune serait amenée à réaliser dans les 5 prochaines années et pouvant faire l'objet de subvention dans le cadre du contrat de Pays. La réflexion est en cours.

Terrains de football

Le Maire revient sur le sujet de l'utilisation de pesticides sur les pelouses des terrains de football pour élimination des mauvaises herbes. Ce sujet étant récurrent, le Maire propose de passer au vote sur l'utilisation de pesticides ou non au terrain des sports. Il indique toutefois que la commune est engagée dans la démarche de reconquête de qualité de l'eau préconisée par le Sage Blavet depuis 4 ans, et qu'à ce titre une charte a été signée par la commune. A ce jour, nous en sommes au 0 phyto.

Monsieur le Maire soumet la question suivante au vote à bulletin secret : « Utilise-t-on des produits chimiques pour traiter les terrains de foot ? »

Après le vote : à 9 voix OUI et 7 voix NON, le conseil municipal décide qu'il peut être utilisé des produits chimiques pour traiter les terrains de football uniquement.

Monsieur le Maire précise que les agents communaux ne feront pas ce travail, l'association de football se chargera si elle le souhaite de l'exécuter aux frais de la commune.

21h00, l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 5 juillet à 18h.